



# Société Française De Pharmacie Clinique

## Newsletter Janvier 2016

Numéro 1

### CONCILIER LA VILLE ET L'HOPITAL ?

La prescription est soumise à de nombreux points de rupture, générés par trop de cloisonnements et de défauts d'information dans le parcours de soins entre la ville et l'hôpital.

La conciliation médicamenteuse, processus formalisé initié par l'équipe de soins pluriprofessionnelle dont le pharmacien, prend en compte lors de toute nouvelle prescription, tous les médicaments - prescrits et non prescrits- pris et à prendre par le patient, en reposant sur le partage d'informations entre professionnels de santé.

Elle associe le patient et relie le pharmacien d'officine et le pharmacien d'établissement de santé.

### SÉCURISER LA PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE DU PATIENT À TOUT MOMENT

Son objectif : éviter la survenue des erreurs médicamenteuses (redondances, omissions, posologies non-conformes, interactions...) et leurs conséquences iatrogènes. Deux études françaises portant sur un nombre conséquent de patients (256 en médecine et 278 en chirurgie) évaluent à 33,2% et 34,2% respectivement le nombre de patients présentant une erreur identifiée lors de la conciliation [1,2].

### MAITRISER LES DEPENSES DE SANTE

La conciliation contribue également à l'identification des causes iatrogènes des hospitalisations, elle soutient le processus de réévaluation du traitement et contribue à la maîtrise des dépenses de santé par la diminution des coûts de prise en charge des événements indésirables médicamenteux.

### CONCILIATION ET FORMATION

Des formations sur la conciliation sont en cours de déploiement, organisées par les OMEDIT et le RESOMEDIT. Dans ce cadre, la SFPC a élaboré un kit pédagogique dédié à la conciliation comprenant un module d'E-Learning et des scénarios pour une formation présentielle « FORMA CONCIL ». Ce module sera présenté lors du Congrès de la SFPC les 3, 4 et 5 février 2016 à Montpellier, où nous vous attendons nombreux !

Rémi VARIN, Président de la SFPC

1. Pourrat X, Corneau H, Floch S, et al. Communication between community and hospital pharmacists: impact on medication reconciliation at admission. *Int J Clin Pharm.* 2013;35:656-663

2. Quélenec, B., Beretz, L., Poya, D., Blicklé, J. F., Gourieux, B., Andrès, E., & Michel, B. (2013). Potential clinical impact of medication discrepancies at hospital admission. *European journal of internal medicine.* 2013;24(6), 530-535



EDITORIAL ..... 1

#### GROUPES DE TRAVAIL : FOCUS

Conciliation.....2

Les recommandations de la SFPC ..... 3

Le projet OMS des High 5s ..... 3

REPHVIM ..... 3

EVENEMENTS ..... 4

CONGRES 2016 ..... 4

INFO MEDICAMENT ..... 4

POUR PUBLIER VOS TRAVAUX ..... 4



# CONCILIATION

*Julien GRAVOULET, pharmacien d'officine à Leyr (groupe Officine de la SFPC)  
Sébastien DOERPER, pharmacien au Centre Hospitalier de Lunéville, Clarisse ROUX, pharmacien au CHU de Nîmes, Xavier POURRAT, pharmacien au CHU de Tours (groupe Conciliation de la SFPC)*

## QU'EST CE QUE LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE ?

- La conciliation des traitements médicamenteux est un processus formalisé interactif et pluri-professionnel, qui garantit la continuité des soins en intégrant à une nouvelle prescription, les traitements en cours et habituellement pris par le patient. Elle favorise la transmission d'informations complètes et exactes des traitements du patient entre professionnels de santé.
- La conciliation des traitements médicamenteux réalisée par un pharmacien peut être considérée comme la première étape d'une prise en charge globale de pharmacie clinique, à laquelle sont ensuite associés l'analyse des interventions pharmaceutiques, la révision des traitements, l'accompagnement du projet thérapeutique global, l'information, l'éducation thérapeutique et le lien ville/hôpital.

## POURQUOI EXERCER CETTE ACTIVITÉ ?

- Pour sécuriser la prise en charge médicamenteuse du patient, par la prévention ou par l'interception et la correction des erreurs médicamenteuses : on cherche à éviter la survenue d'événements indésirables graves.
- Pour apporter plus de pertinence au processus de prise en charge globale de pharmacie clinique.
- Pour contribuer à la maîtrise des dépenses de santé, par la diminution des coûts de prise en charge des événements indésirables médicamenteux qui sont associés à la mise en œuvre de traitement correcteur et/ou à la ré-hospitalisation non programmée des patients.

## LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE POURRAIT ÊTRE INITIÉE EN VILLE ?

A ce jour la conciliation médicamenteuse est essentiellement mise en œuvre dans des établissements de santé. Et pourtant, cette action n'est en rien réservée au milieu hospitalier.

Le dispositif PAERPA a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes âgées, en mettant fin aux difficultés ou ruptures dans leur prise en charge. Au moment de la préparation du projet PAERPA lorrain sur la Communauté urbaine du Grand Nancy, l'ARS de Lorraine a sollicité les URPS des médecins, pharmaciens et infirmiers.

Les pharmaciens ont réfléchi à une conciliation adaptée au milieu ambulatoire et ont proposé une fiche action qui a été validée par l'ARS. La procédure reprend les principes de la conciliation hospitalière.

Il reste à déployer la formation préalable des pharmaciens impliqués dans cette approche innovante.

Ce projet concerne les personnes âgées en risque de perte d'autonomie, c'est-à-dire l'ensemble des personnes de 75 ans et plus, pouvant être encore autonomes mais dont l'état de santé est susceptible de s'altérer pour des raisons d'ordre médical et/ou social.

Le lancement de l'action est prévu début 2016... à suivre !

## POUR EN SAVOIR PLUS

Fiche MEMO de la SFPC sur « La conciliation médicamenteuse » - Mise à jour juillet 2015. <http://sfpc.eu/fr/item1/finish/34-documents-sfpc-public/1492-sfpc-memo-conciliation-maj-juillet-2015/0.html>

<http://sfpc.eu/fr/groupes-travail/conciliation-medicamenteuse.html>

<http://sfpc.eu/fr/item1/viewdownload/34-documents-sfpc-public/957-sfpc-fiche-conciliation-medicamenteuse.html>

<http://www.ars.lorraine.sante.fr/Parcours-de-sante-de-la-person.171917.0.html>



# LES RECOMMANDATIONS DE LA SFPC

*Benoit ALLENET, Président du Conseil Scientifique*

## GROUPES DE TRAVAIL : FOCUS

### **Quel est le personnel le plus à même d'effectuer la conciliation médicamenteuse ?**

La SFPC considère que la conciliation se compose de 3 étapes : 1. la recherche active d'information sur les médicaments du patient ; 2. la réalisation du bilan médicamenteux ; 3. l'actualisation de la prescription médicamenteuse et du dossier patient. L'étape 1 est de la responsabilité de l'équipe pluri-professionnelle; l'étape 2 nécessite les compétences pharmaceutiques et la validation du pharmacien senior; l'étape 3 résulte de la collaboration entre pharmacien et prescripteur.

### **Quels patients doivent en bénéficier prioritairement ?**

En cas de ressources limitées, privilégier les patients identifiés à risque par l'établissement (suite à REX) ou les patients entrés par les urgences et polymédiqués.

**Faudrait-il la pratiquer à l'entrée des patients à l'hôpital, à la sortie, lors des transferts entre services ?** A l'entrée et la sortie de façon simultanée, pour développer les relations entre pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers.

**Quelles sont les ressources nécessaires pour la rédaction du bilan médicamenteux à l'admission et que doit-on consigner ?** A partir de trois sources minimum dont : le patient et son entourage, le contact téléphonique avec les professionnels de santé de ville ou d'autres établissements de soins le cas échéant, enfin les ordonnances, les courriers des médecins, ainsi que le dossier pharmaceutique.

**La SFPC recommande** que la conciliation soit intégrée dans le parcours de soins médicamenteux des patients en liaison avec les officinaux avec un partage d'information à l'entrée mais surtout à la sortie d'hôpital et que chaque hôpital et chaque OMÉDIT mette en place une politique de déploiement de cette activité en lien avec les professionnels de santé en ville.

## **LE PROJET OMS DES HIGH 5s - MEDICATION RECONCILIATION - « MED'REC » : point 2015**

La France s'est engagée en 2009 dans ce projet de l'OMS portant sur la sécurité des patients par la mise en œuvre et l'évaluation de pratiques standardisées dont celle de la conciliation des traitements médicamenteux. Huit établissements français ont participé à la démarche qui a ciblé les patients de plus de 65 ans hospitalisés après passage aux urgences.

Le rapport d'expérimentation français piloté par la HAS en lien avec l'OMÉDIT Aquitaine vient de paraître : [http://www.omedit-aquitaine.fr/sites/omedit.drupal7.aquisante.priv/files/53/rapport\\_experimentation\\_medrec.pdf](http://www.omedit-aquitaine.fr/sites/omedit.drupal7.aquisante.priv/files/53/rapport_experimentation_medrec.pdf)

## **REPHVIM**

Cette étude multicentrique sur la prise en charge médicamenteuse des patients sortant d'hospitalisation a été mise en place en 2011 par la SFPC, des syndicats de titulaires (FSPF, USPO) et l'Ordre des pharmaciens. Les premiers résultats sont parus le 4 septembre dernier : ceux-ci plaident pour la mise en œuvre d'une conciliation médicamenteuse en sortie d'hôpital, effectuée par le pharmacien hospitalier en collaboration avec le pharmacien d'officine.

Sur les 1 092 patients de l'étude, la conciliation à la sortie couplée à la communication des informations au pharmacien d'officine diminuerait de 22 % le nombre d'erreurs-patient à la sortie ainsi que de 32% le nombre de ruptures thérapeutiques.



EVENEMENTS

CONGRES 2016

INFO  
médicament

PUBLIER



## Manifestations

### • Organisées par la SFPC

3 au 5 février 2016 : **Congrès SFPC 2016**, CORUM Montpellier

Thème : "Déployons la pharmacie clinique!"

18 communications orales et 325 posters valorisant les acteurs de terrain  
Inscriptions au tarif préférentiel avant le 8 janvier 2016 et réduction pour les adhérents SFPC [www.sfpc.eu](http://www.sfpc.eu)

### • Autres manifestations

15 et 16 décembre 2015: **Les Rencontres de la Cancérologie Française**, Paris

Thème : "Parcours de soins, parcours de vie en cancérologie » <http://www.rcfr.eu/>

2 et 3 avril 2016 : **Pharmagora**, Paris Porte de Versailles

<http://www.pharmagoraplus.com/>

## Officinaux, mettez en valeur votre travail !

L'outil de codification des interventions pharmaceutiques adapté aux pratiques officinales est désormais validé : <http://sfpc.eu/fr/actualites.htm>

Il est disponible sur : <http://sfpc.eu/fr/item1/finish/34-documents-sfpc-public/991-sfpc-fiche-intervention-pharmaceutique-officine-2014/0.html>

## BOURSES DE RECHERCHE - Congrès SFPC 2016

Les dossiers doivent être rendus au plus tard le vendredi 18 décembre 2015.

Les prix seront remis lors du **congrès SFPC 2016** :

- Bourse de recherche SFPC avec le soutien d'ASTRAZENECA

Thème : **Le vieillissement** - Montant : 5 000 euros

- Bourse de recherche SFPC avec le soutien de CSLBEHRING

Thème : **Projet émergent** - Montant : 6 000 euros

- Bourse d'étude SFPC avec le soutien d'ASTRAZENECA

Thème : **Travaux de recherche en Pharmacie clinique** - Montant : 10 000 euros

Merci d'envoyer vos projets à : [Ballenet@chu-grenoble.fr](mailto:Ballenet@chu-grenoble.fr)

## CONCOURS VIDÉO - Congrès SFPC 2016

**3 minutes pour Déployer la pharmacie clinique ? Relevez le défi !** <http://sfpc.eu/fr/>

## ATELIER SFPC/SFHTA

17 et 18 décembre 2015 : **35<sup>èmes</sup> Journées de l'Hypertension Artérielle**, Paris

Prix de thèse commun entre les deux sociétés <http://www.sfhta.eu/congres-2/jhta-2013-2/>

## MÉDICAMENT INFO SERVICE (MIS)

Le MIS est un Service question / réponse mettant à la disposition des patients et de l'ensemble des acteurs du système de santé des informations évolutives et actualisées sur les médicaments et les produits de santé, à la fois fiables, compréhensibles, applicables, personnalisés et libres de toute influence promotionnelle.

Le projet MIS est porté par le RESOMÉDIT et la SFPC. Actuellement en expérimentation, ce projet est déployé sur plusieurs régions avec le soutien de la DGOS.

Pour obtenir les coordonnées du service le plus proche de votre lieu d'exercice :

<http://www.sfpc.eu/fr/article2-medicament-info-service.htm>

## POUR PUBLIER VOS TRAVAUX

Le Pharmacien Hospitalier et Clinicien

Revue scientifique indexée, avec comité de lecture

<http://www.lepharmacienhospitalier.fr/revue/phclin/derniernumero>



Suivez la SFPC sur Twitter [@SFPCOfficiel](https://twitter.com/SFPCOfficiel)

Adhérez à la SFPC en 2016 : <http://sfpc.eu/fr/>